
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

L'An Deux Mil Dix, le Premier septembre à vingt heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 25 août 2010

PRESENTS : GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. LECOMTE JP. BERNARD P. OUDRY S. BILLY J. MAIRÉ E. MERCERON A. MORIN Y. TAILLEFAIT C.

ABSENTS EXCUSÉS : HAY P. GARNIER C.

Procuration de Monsieur Christian GARNIER à Monsieur André GIRET.

Monsieur Jérôme BILLY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BEAUFRETON de sa présence.

1. ETUDE PROPOSITION IRIS DE SÉOLIS

Présentation de l'offre IRIS. Fin de la convention actuelle au 31/12/2010. Le diagnostic sur l'éclairage public a été fait : - volet remise en sécurité

- Forfait maintenance dépannage, cartographie pour 3 ans

Le coût sera de 7914 € pour 3 ans. Ne sont pas comprises les casses complètes de lanternes ou de candélabres.

La pose et dépose des décorations de Noël ne sont pas comprises dans le forfait. L'éclairage du stade n'en fait pas partie (sur devis).

Départ de Monsieur BAUFRETON à 20 h 25 min.

Suite à la présentation du programme IRIS pour l'entretien de l'éclairage public par Monsieur BAUFRETON de Séolis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de lancer la consultation pour l'entretien de l'éclairage public à partir de 2011 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2. BAIL A CONSTRUCTION ENTRE LA COMMUNE DE BOISMÉ ET L'OGEC POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, qu'un bail à construction sera conclu entre la commune de Boismé et l'OGEC pour la construction des 3 classes sur le terrain cadastré section AD n°65 appartenant à la commune. Le bâtiment désigné sera composé de 3 classes (ayant une superficie respective de 58.83 m² pour la classe n°1, 60.62 m² pour la classe n°2 et 63.02 m² pour la classe n°3), d'un couloir de circulation (34.45 m²) et d'un porche (10.61 m²). La capacité d'accueil de ce bâtiment sera de 78 personnes (75 élèves et 3 encadrants).

Ce bail à construction mettra à la charge de l'OGEC les impôts fonciers inérents à ce bâtiment ainsi qu'un loyer de 50 € par an. Il est également décidé que le bail à construction sera d'une durée de 25 ans. A l'échéance de ce bail à construction, le bâtiment construit deviendra de plein droit la propriété de la commune de Boismé.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes concernant cette opération.

Evocation des travaux de l'école et de la garderie.

3. Délibération pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour l'électricité due par Gérédis au titre de l'année 2010

Suite au courrier en date du 12 juillet 2010 rappelant qu'il fallait procéder à l'émission du titre de recette de la redevance d'occupation du domaine public pour l'électricité auprès de GEREDIS Deux-Sèvres,

Il s'avère que la redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de 180.12 Euros en 2010. Le montant de la redevance pouvant être mis en recouvrement, pour ces communes, est donc égal à 180 Euros au titre de cette année, conformément à l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques qui prévoit que le montant de la redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche (la fraction d'euro égale à 0.50 étant comptée pour 1 euro).

Cette redevance doit être instaurée et fixée par le Conseil Municipal dans la limite des plafonds autorisés.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, fixe la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour l'électricité à 180 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. Délibération pour l'acceptation du prêt auprès de la MSA et de la durée de l'emprunt

Suite au courrier de la Mutualité sociale Agricole en date du 16 juillet 2010, accordant à la commune de Boismé pour la construction de la future garderie périscolaire, un prêt de 80 000 € au taux de 2 % sur une durée maximale de 10 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la MSA pour le prêt de 80000 € au taux de 2% sur une durée de 10 ans et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. Renouvellement de l'adhésion au service optionnel Retraites CNRACL du Centre de Gestion des Deux-Sèvres

Le Maire expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un centre de gestion se limite au contrôle des dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose-t-il à toutes ses collectivités et établissements publics affiliés cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CDG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Cdg79 pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée :

- L'immatriculation de l'employeur 23 €
- L'affiliation 12 €
- La demande de régularisation de services 23 €
- La validation des services de non-titulaire 31 €
- La cessation progressive d'activité CPA 46 €
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) 46 €
- La liquidation des droits à pension :
 - Pension vieillesse « normale » (60 ans) 46 €
 - Pension/ départ anticipé (invalidité, carrière longue...) 55 €
- Rendez-vous personnalisé (RDV au CDG) :
 - Estimation de pension, étude des droits, conseils 31 €
- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées (historiques de carrières et pré-liquidation) devant être

Le Maire rappelle que ladite convention ne produit d'effet pécuniaire que si l'on utilise les prestations proposées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites-CNRACL.

6. CREATION NOUVEAU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE » ET ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Monsieur le Maire explique que les études concernant la création du futur lotissement quartier durable étant commencées, il fallait créer un nouveau budget annexe « Lotissement quartier durable » afin d'individualiser les opérations financières concernant cet investissement. Par ailleurs, il précise qu'il convient de se prononcer sur l'assujettissement à la TVA de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de créer le nouveau budget annexe portant le nom de « lotissement quartier durable » et de soumettre toutes les opérations le concernant à la TVA (taxe à la valeur ajoutée).

Le budget primitif sera adopté lors d'une prochaine réunion après prise de renseignements concernant l'indemnité d'éviction due à l'exploitant de la parcelle concernée.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes concernant cette opération.

Une rencontre a eu lieu avec les locataires des terrains concernés. Ils ont émis quelques remarques : associer le chemin et la partie à côté du stade dans l'indemnité d'éviction. Prendre les clôtures à la charge de la commune. Demander le barème à la chambre d'agriculture.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Visite le 15 septembre pour attribution d'une fleur « villes et villages fleuris »
2. Foire aux Puces : Blocage de la circulation. Panneaux non prêtés par le Conseil Général. Sinon coût supérieur.
3. Marché fermier le jour de la Foire aux Puces dans la cour de l'école.
4. Rando- motos le 2/10/2010.
6. Réunion lotissement le 14/09/2010 → Présentation de la 1^{ère} esquisse
7. Demande de l'OGEC pour des petits travaux à l'école du haut + déplacer la cabane + grillage. Oui pour le grillage, non pour le déplacement de la cabane. Pour l'enrobé, nous irons voir sur place
8. Courrier Jean GRELLIER lundi 13 à 18h30, réunion de présentation de son travail
9. Le Conseil Général des Deux-Sèvres fait des travaux Route de Clessé → couche de roulement. Route fermée du 6 au 10 septembre 2010.
10. Proposition voyage 1 jour pour voir ce qu'est un quartier durable le 13 octobre. Rendez-vous à 6 heures à La Maucarrière ou 6 h 45 à Montplaisir. 4h30 de trajet avec pauses et arrêt. Organisé par la CAUE à Saint Nolf. Présentation par Monsieur Joël LABBÉ, élu, dans le cadre de l'agenda 21. Projet d'écocité. Participation de 60 € par personne. Inscription avant le 30 septembre 2010.
11. Mme Christiane BARRET invite à des ateliers et réunion de restitution sur l'accessibilité les 9-10 et 30/09.
12. ROUSSELOT Développement : Porte ouverte le 10 septembre 2010.
13. Café de Boismé : M. et Mme SERGENT souhaitent reprendre mais opposition des banques. Problème : Pas du métier + apport personnel non suffisant. D'autres pistes à étudier.
14. Rénovation du lavoir : Des devis ont été faits. Discussion sur la nature des poutres. Que fait-on ? Des subventions sont possibles. Projet global sur les différents volets du Patrimoine.
15. FDGDON : Signaler la présence de nid de frelons asiatiques. Chaque apiculteur a l'obligation de déclarer ses ruches.
16. Diagnostic accessibilité dans les bâtiments : Demande –t-on des devis à l'APAVE ?
17. 12 février 2011 : Danses de la Renaissance à la Salle Polyvalente (Danses traditionnelles et Renaissance)
18. 21 et 22 septembre 2010 : Formation aux énergies renouvelables de 16h30 à 20h à la salle des Congrès à Bressuire.
19. 23 septembre 2010 : Visite du siège social de Séolis HQE

20. Atelier création à 11 heures vendredi. Monsieur Alain BOURREAU de La Faye Garrault à la Maison de l'Emploi.
21. Habitat solaire : démarchage en mairie
22. Magazine terre info à consulter sur Internet.
23. Remarques de la Préfecture sur le Centre de loisirs.
24. Recrutement de Sylvie BERTHELOT pour remplacer d'abord Geneviève GABARD puis Anne BEAUDIN qui s'engage à passer le BAFD.
25. Demande de La Lescure football :
 - voudrait un placard dans la réserve – ok
 - Dans le Club-house, derrière le bar souhaiterait que la commune fournisse un meuble ou le matériau.
 - Dans le vestiaire des arbitres (vestiaire fille), souhaite un rideau de douche au niveau de la douche – okPlusieurs sponsors – ils souhaitent que des panneaux soient installés par les employés communaux (des pattes à installer)
Pour le meuble, décision au prochain conseil.
26. Subvention pour les élèves hors commune : M. J-L POTIRON insiste (voir courrier) à voir en octobre – Contact sera pris avec Joël ROBUCHON.
27. Rappel de discrétion pour les membres du Conseil Municipal.
28. Réflexions particulières au niveau des ordures ménagères. Mettre un container à BRIALEAU et/ou à L'ESPOIR. Pas de poubelle aux 5 Chemins. Problème de la poubelle du Peu - Container saturé à la Basse Vallée.
29. Crayon en bois estampillé – Commune de BOISMÉ, pour les futurs mariés Coût 16€ le crayon + boîte 180 à 200 € l'année suivant le nombre de mariages.
30. Présentation granulés bois qui servira à nourrir la Chaudière.
31. Commission cantine 18h le 20/10/10.
32. Commission voirie le jeudi 16/09/2010 à 18h30.
33. Commission communication jeudi 21/10/2010 à 20h30 : Les Présidents d'association sont convoqués pour le planning 2012.
34. Commission bourg et lac le mercredi, à 18h30 le 08/09/2010.

Séance levée à 22 h 36 min

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,